

Une assistance complète 24h sur 24 et 7 jours sur 7*

- MADP Assistance m'aide en cas d'urgence à mon domicile sur la recherche d'un médecin, dans l'organisation du transport à l'hôpital par ambulance et mon retour lorsque mon état me le permet.
- Pendant le temps d'une hospitalisation mes enfants seront pris en charge (ainsi que mes animaux domestiques), leur transport à l'école aussi.
- Après une hospitalisation, j'ai droit à une aide à domicile prise en charge par MADP assistance.
- En cas de dommage chez moi, MADP Assistance organise et prend en charge mon retour d'urgence si je suis en voyage et s'occupe de mes enfants en cas de coup dur.
- Si mon habitation est sinistrée, MADP Assistance prend toutes les mesures nécessaires pour la protéger. Si cela ne suffit pas une fermeture provisoire sera totalement pris en charge et si mon domicile est inhabitable mon déménagement est programmé ou mis en garde meuble. En même temps mon hébergement est réservé à l'hôtel pour l'ensemble de ma famille. Enfin pour subvenir à la vie courante MADP Assistance met à ma disposition une somme d'argent pour voir venir.
- Pour les petits tracas de tous les jours, MADP Assistance me renseigne ou me dépanne sur un simple appel téléphonique. En cas de besoin d'un plombier, d'un menuisier, d'un électricien, d'un serrurier, d'un vitrier...
Si mon véhicule est en panne chez moi, MADP Assistance est là pour qu'un dépanneur vienne procéder à la réparation ou au remorquage du véhicule.
- En cas d'agression chez moi, un accompagnement psychologique me permet de soulager ma famille et moi-même pour faire face.
- Si je souhaite déménager MADP Assistance m'informe sur les démarches à accomplir (EDF, Impôts, banque, sécurité sociale, etc....) et me propose de me mettre à disposition un véhicule utilitaire pour me permettre de procéder au déménagement.
- MADP Assistance peut également mettre à ma disposition une aide ménagère afin qu'elle m'aide à la remise en état des lieux.

*selon des modalités et un barème de prise en charge, à voir avec votre conseiller.



Assurance habitation



DISTRIBUÉ PAR :



3 bonnes raisons pour choisir une assurance confraternelle.

L'assurance habitation proposée par la MADP est un contrat complet qui couvre tous les accidents causés à votre habitation et à vos biens mobiliers pour assurer votre tranquillité et celle de vos proches.

Cette assurance garantit également votre responsabilité de locataire, de propriétaire et celle de votre vie privée.

Raison N°1

Une protection sur mesure, claire et complète

- Car votre habitation est votre principal capital patrimonial.
- Car votre habitation est par essence le lieu de vie à protéger en priorité.

Raison N°2

Une gestion personnalisée des problèmes et des sinistres

- Parce que chaque sociétaire est unique, il a un seul et même interlocuteur responsable de son dossier. Ainsi le traitement de son sinistre est réalisé dans les plus brefs délais.

Raison N°3

Des tarifs ajustés en permanence et des services gratuits, pour améliorer votre quotidien.

- La MADP n'a pas d'actionnaires à rétribuer. Elle appartient à ses sociétaires qui se partagent les excédents de gestion sous forme de ristournes qui viennent en déduction de leurs cotisations.
- De plus, en l'absence de sinistre, chacun bénéficie automatiquement d'une réduction sur la cotisation qui se cumule avec la ristourne.
- Une protection juridique et fiscale, joignable sur simple appel téléphonique de 9h à 20h du lundi au samedi, permet d'obtenir gratuitement tous les renseignements personnalisés pour faire valoir ses droits. (Ex : droits en tant que propriétaire ou locataire, un litige avec ses voisins, un fournisseur ...)

► TÉMOIGNAGE :

« J'ai eu un cambriolage chez moi pendant les fêtes de Noël. Lors de la visite de risque avec la MADP, il avait remarqué que j'habitais au dessus de ma pharmacie et que l'appartement communiquait avec celui-ci. Pour le remboursement du vol, La MADP a tout pris en charge même dans mon appartement car il m'avait proposé d'insérer une clause spécifique ».

Alain M. - Pharmacien à Agen

► TÉMOIGNAGE :

« Après plus de 20 ans de travail pour la développer, mon officine a été totalement détruite par un incendie. 20 ans de vie professionnelle qui partent en fumée... C'est dur ! Mais rapidement j'ai pu constater que mon dossier était vraiment considéré. Et quand il s'est agit d'en mesurer toutes les conséquences financières, se sont directement les pharmaciens qui siègent au Conseil d'administration qui ont été saisis. Le dossier a ainsi été bouclé rapidement et je dois reconnaître que cela m'a apporté beaucoup de réconfort... ».

Michel T. - Pharmacien à Agen

► TÉMOIGNAGE :

« Dès la 1^{er} année, la MADP m'avait proposé un tarif adapté, avec un système de réduction ainsi qu'un coefficient d'ajustement me permettant de continuer à faire baisser ma cotisation ».

Carole L. - Pharmacienne à Colmar

Pour votre habitation, un contrat d'assurance complet.

Responsabilités Civiles

- Responsabilité Civile en qualité de propriétaire ou locataire, y compris en villégiature.
- Responsabilité dans le cadre de la vie privée.

Dommmages

- Incendie et événements assimilés.
- Dégâts des eaux.
- Catastrophes naturelles, catastrophes technologiques.
- Bris de glaces.
- Vandalisme.
- Vol, cambriolage.
- Attentat, acte de terrorisme, acte de sabotage, émeute, mouvement populaire, y compris la responsabilité en qualité de locataire, propriétaire des locaux.

Protection juridique

- Litiges avec des fournisseurs, des prestataires de services, des préposés de l'administration.

DEMANDEZ-NOUS UN DEVIS COMPARATIF GRATUIT